

# Compte fiscal des professionnels

## Les nouveautés 2005

### ► RÉCAPITULATIF DU CONTENU DU CF PRO

#### À COMPTER DU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2005

Vous disposerez, pour toutes les entreprises, relevant ou non du périmètre de la DGE, du même niveau d'information pour l'ensemble des taxes et impôts professionnels (à l'exception de la taxe foncière dont les paiements seront seulement restitués aux entreprises relevant du périmètre de la DGE ayant opté pour le paiement centralisé) :

- les déclarations de résultats
- les paiements et les créances d'IS <sup>1</sup>
- la situation récapitulative ou rectifiée en matière d'IS (pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2004)
  
- les déclarations de TVA
- les paiements et les créances de TVA
- le suivi des demandes de remboursements de crédit de TVA
  
- les déclarations de TS
- les paiements et les créances de TS <sup>2</sup>
  
- les paiements sur les frais de poursuites au comptable des impôts
  
- les paiements et les créances de TP <sup>3</sup>

1 pour les entreprises ne relevant pas de la DGE, les versements intervenus à compter du 1er novembre 2004

2 pour les entreprises ne relevant pas de la DGE, les versements provisionnels versés à compter de janvier 2004

3 pour les entreprises ne relevant pas de la DGE, concerne seulement les rôles mis en recouvrement à compter de 2004

Nota : Les entreprises s'étant abonnées à la consultation de leur compte fiscal accèderont également à l'ensemble de ces informations.

**Document à usage interne**  
Avril 2005

**Compte fiscal  
des  
professionnels**  
**Les nouveautés  
2005**

# Compte fiscal des professionnels

## Les nouveautés 2005

### MODALITÉS DE CONNEXION

Les modalités de connexion décrites en page 13 du livret CF PRO ne sont plus d'actualité.

L'accès au compte fiscal des professionnels (CF PRO) s'effectue au travers du « Portail métiers » pour les agents de la DGI et au travers du « Portail recouvrement » pour les agents de la DGCP.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au dépliant expliquant les fonctionnalités du portail.

### LES NOUVEAUTÉS 2005

#### À compter d'avril

➤ **La liste des adresses d'une entreprise comprend les adresses d'imposition à la TP**

Lors de la sélection d'une entreprise au travers du module de recherche du Portail métiers (à la DGI) / Portail recouvrement (à la DGCP), la liste des adresses de l'entreprise s'enrichit de toutes les adresses d'imposition à la Taxe Professionnelle (TP).

➤ **Les créances et paiements de TP en phase amiable**

Le CF PRO permet de visualiser ces informations, détaillées par adresse d'imposition, pour les rôles mis en recouvrement à compter de 2004.

Ces données sont issues de l'application REC de la DGCP et sont mises à jour toutes les semaines.

➤ **Le suivi des excédents perçus au titre de l'IS**

Les informations sur l'IS déjà contenues dans le CF PRO s'enrichissent de cette nouvelle fonction.

Elle permet de connaître l'utilisation de cet excédent :

- imputation sur le premier acompte de l'exercice suivant,
- remboursement au redevable,
- remboursement à un tiers,
- compensation de créance.

#### À compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2005

Le CF PRO s'enrichira des éléments suivants :

➤ **Les créances et paiements de TP en phase contentieuse**

Le CF PRO permet de les visualiser pour les rôles mis en recouvrement à compter de 2004.

Ces données sont issues de l'application RAR de la DGCP. Les mises à jour sont effectuées deux fois par semaine.

➤ **La situation récapitulative / rectificative d'IS**

Elle sera disponible pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2004.